

*Honorables Messieurs du Sénat,—*

*Messieurs de la Chambre des Communes,—*

Je suis fort heureux d'avoir recours à vos conseils, et je me réjouis à la pensée qu'en cette occasion, la première où j'ai eu l'honneur de vous adresser la parole, nous pouvons nous féliciter de l'aspect des affaires publiques à l'intérieur et au dehors, de la prédominance des dispositions pacifiques parmi les nations, et des indices d'accord et de tranquillité, également favorables au développement du commerce étranger et aux entreprises de l'industrie domestique.

Le grand projet de la Confédération fut heureusement inauguré sous les auspices de mon prédécesseur.

C'est pour moi un sujet d'orgueil que de trouver mon nom honorablement associé à la fortune croissante de la Puissance du *Canada*, et je compterai comme un bonheur, aussi bien que comme un devoir, de coopérer en autant que j'en serai capable à seconder vos efforts pour affermir les liens qui unissent ensemble les différentes Provinces, et pour assurer l'attachement du peuple au sol au moyen de lois sages et équitables.

Vos efforts dans ces directions paraissent devoir être plus que jamais nécessaires, maintenant que les termes auxquels de grandes accessions sont offertes à la Puissance vont être immédiatement soumis à votre considération.

En conséquence de la dépêche du Duc de *Buckingham et Chandos*, du 8 août dernier, annonçant que Sa Grâce se proposait d'entrer en négociations avec la Compagnie de la Baie d'*Hudson* quant aux termes auxquels elle serait disposée à renoncer à ses droits et prétentions sur le Territoire du Nord-Ouest, Lord *Monck* envoya en *Angleterre* deux membres du Conseil Privé en députation pour suivre le cours de cette affaire et veiller aux intérêts du *Canada*.

Les conférences à *Londres* et la correspondance à ce sujet ont été amenées à fin par la proposition que Lord *Granville*, après un examen complet des circonstances, fit de la part du gouvernement de Sa Majesté pour être soumis à la considération du peuple du *Canada* et de la Compagnie de la Baie d'*Hudson*.

J'ai reçu la nouvelle que la Compagnie de la Baie d'*Hudson*, après quelque délibération, s'est décidée à accepter les termes posés par le Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

J'ai donné ordre que le rapport de la mission et tous les papiers qui s'y rapportent soient régulièrement mis devant le Parlement, et je les recommande à votre sérieuse considération, vu la haute importance du sujet, autant que dans l'espoir que cette question, depuis si longtemps en contestation, sera close sans plus de délai.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai reçu du Gouverneur de *Terreneuve* des communications exprimant le désir qui règne parmi les habitants de cette Colonie d'être admis dans l'Union, surtout sa dépêche du 20 mars dernier, contenant copies des résolutions passées par le Conseil et l'Assemblée, et exposant les conditions qui leur paraît désirable de proposer.

Ces pièces vont être fournies immédiatement pour l'information du Parlement, et j'espère qu'avant la clôture de la session je serai en état de soumettre à votre considération les détails d'un arrangement provisoire.

Ce sera un sensible plaisir pour moi, aussi bien qu'un sujet de félicitation générale, si à un jour prochain la belle Colonie de *Terreneuve*, qui n'a pas d'égal comme pépinière d'intrépides marins, et dont les riches pêcheries sont inépuisables, vient à former partie de la Puissance.

A la suggestion du Gouvernement de Sa Majesté, il a été fait une tentative sincère pour apaiser le mécontentement qui règne malheureusement à la *Nouvelle-Ecosse*. Les papiers se rapportant à ce sujet seront soumis à votre considération favorable.

Comme suite de ce qui a été commencé dans la dernière session, il vous sera présenté des bills pour l'assimilation des lois criminelles existant dans les diverses Provinces. Il ne peut être conféré à un pays un plus grand bien qu'un Code de lois criminelles bien défini, d'une application générale et d'une étude facile.

Entre autres mesures, il vous sera présenté des bills pour l'établissement de lois uniformes et amendées touchant les élections parlementaires, la banqueroute et l'insolvabilité et les brevets d'invention et de découverte.

*Messieurs de la Chambre des Communes,—*

Le budget des dépenses de l'année fiscale qui approche vous sera soumis. Il a été